

Bruxelles, le 24 octobre 2025  
(OR. en)

14051/25

CDR 84

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République de Finlande - Adoption

---

1. Par lettre du 21 mai 2025<sup>1</sup>, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Ilpo HELTIMOINEN, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

---

<sup>1</sup> Doc. 9713/25.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Ilpo HELTIMOINEN, le gouvernement finlandais a proposé<sup>2</sup> M. Kai-Ari LUNDELL, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Vantaan kaupunginvaltuuston jäsen* (conseiller municipal de la ville de Vantaa), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
  
  4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 14050/25, et à recommander au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
- 

---

<sup>2</sup> Doc. 13800/25.